PLUi de la Communaute des Communes Giennoises

1er Mars 2017

PADD

Atelier « Environnement, paysage et Risques »

M. Henry puis M. Sidoli introduisent la réunion et laissent la parole à Mesdames Morcel et Lefevre pour la présentation du powerpoint (ci-annexé).

I. Présentation du powerpoint

Concernant la trame verte et bleue, M. Pougny s'interroge sur la différence entre les enjeux de la TVB identifiée dans le cadre du PLUi et celle définie à l'échelle du Pays et notamment les outils à mettre en place. Mme Morcel précise que celle du PLUi sera plus fine et permettra de mobiliser des outils réglementaires répondant aux actions inscrites à l'échelle du Pays (espaces boisés à conserver, zones naturelle ou agricole inconstructibles, éléments du paysage à préserver etc…).

II. Organisation de l'atelier

A/ Les points de réflexion à aborder

Objectif : Réfléchir à la politique environnementale (liée à celle du paysage) de ma commune (et de l'intercommunalité) au travers des outils opérationnels qui peuvent être mis en place.

Rappel des outils operationnels :

- Les zones Naturelles et Agricoles Protégées (inconstructibles) ⇨ Np et Ap
- Les zones de Naturelles de Jardin (constructibilité que pour les annexes) ⇨ Nj
- Les Espaces Boisés Classés (pas de défrichement) (EBC)
- Les éléments du paysage à conserver (EPAC)
- Coefficient de biotope : limiter l'imperméabilisation des sols
- Le règlement : imposer des règles en matière d'espaces libres, de plantation, de caractéristiques des clôtures etc…
- Espaces Boisés à Créer
- Emplacements réservés aux espaces verts et aux espaces nécessaires aux continuités écologiques
- Emplacements réservés

Les questions a se poser pour construire sa politique :

- Où sont les espaces sensibles ?
- Quels sont les espaces sensibles dans le tissu urbain ?
- Y-a-t-il des haies intéressantes sur le plan paysager/et ou environnemental ?
- Des petits bois ?

- Des zones de jardins ?
- Des vergers ?
- Des alignements d'arbres ?
- Des arbres centenaires ou de port important ?
- Y –a-t-il des secteurs où la commune souhaite réaliser un projet en lien avec le milieu naturel ? baignade, parcours de découverte ?
- Où sont les zones de fragilité ? Est-ce que je veux que la collectivité intervienne ? par quel moyen ?
- Qu'est ce qui constitue la nature en ville ?
- Y a-t-il des mares sur votre commune ? des terrains présentant des caractéristiques humides dans le tissu urbain ?
- Y-at-il des secteurs avec des problématiques de ruissellement ? Des zones inondées dans le cadre des évènements de juin 2016 ?

B/ les attentes communales – Synthèse

Préambule :

Globalement l'ensemble des communes a travaillé de façon précise sur son territoire et possède une sensibilité environnementale avérée. Il existe une conscience collective de la valeur ajoutée de l'environnement sur le fonctionnement écologique du territoire (les problèmes de ruissellement), de la prise en compte des risques naturels et anthropiques (utiliser les mares comme support de défenses incendie en milieu très rural, limiter le développement dans les zones inondables, proches des exploitations agricoles etc…) et de son rôle en matière de cadre de vie et de potentiel touristique.

Les communes ont relevé que ce qui a été identifié comme obstacle à l'écoulement des eaux est généralement des ouvrages où justement la préservation du patrimoine bâti semble essentielle (moulin par exemple).

L'ensemble des élus tend vers une protection des milieux. Lorsque des corridors pourraient éventuellement être mis à mal par une urbanisation en cours, des corridors alternatifs sont proposés. **En revanche, peu de communes portent des projets en lien avec l'environnement et qui nécessiteraient des aménagements particuliers et/ou des acquisitions foncières.**

En matière d'environnement, les communes comme Saint-Martin-sur-Ocre et Nevoy souhaitent reprendre les éléments de réflexion portées au niveau du PLU et qui ne nécessitent pas de grandes modifications.

Enfin, les élus se sont attachés à compléter les données des bureaux d'études : ICPE déclassée, structures agricoles supplémentaires etc… Mais également à pré-affirmer leur projet de développement. Géomexpert en a pris bonne note mais il est rappelé que cette thématique ne sera abordée qu'à la prochaine réunion.

Saint Gondon a indiqué qu'il existait un nouveau périmètre de captage sur son territoire, il serait nécessaire de le transmettre à Geomexpert (fichier numérique .dwg de préférence).

Retour des communes :

Commune	Type d'espace	Outils de préservation
Poilly-Lez-Gien	- Préserver la Notreheure. - Préserve des fonds boisés en limite de zone urbanisée et à développer rue du Petit Caillou. - Gestion paysagère de l'entrée Est du bourg.	- Zonage Np - EPAC ou EBC - Orientation d'Aménagement et de programmation « Entrée de Ville » / Emplacement réservé pour la gestion paysagère
Gien	- Préserver les zones de jardins du coteau. - Préserver les espaces prévus d'être identifiés en réserve naturelle par la commune. - Préserver les secteurs d'orchidées. - Préserver les alignements d'arbres en ville.	- Zonage Nj pour les zones de jardins sur les coteaux - Espaces Boisés à Conserver (EBC) au besoin - Zone Np ou Ap. - Eléments du Paysage à Conserver (EPAC) pour les alignements d'arbres et les secteurs d'orchidées.
Coullons	- Aménagement paysager reliant le lotissement « le Cas-Rouge » avec le bourg. - Liaison piétonne entre le lotissement « Les Petites Brosses » et le village par les étangs. - Plantation de haies et rideaux d'arbres aux abords de la RD 940. - Futur lotissement « les Etangs » - - Préserver le corridor traversant la RD940. - Préserver les zones de jardins et les secteurs boisés du bourg. - Aménagement paysager de l'entrée Nord-Ouest du bourg.	- Emplacements réservés. - Emplacement réservé. - Emplacement réservé. - Intégration dans le lotissement « Les Etangs » de prescriptions « trame milieux prairiaux » (accotements enherbés, espaces libres…). - Passage à faune ? - Secteur Nj, EPAC et EBC - Emplacements réservés ?
Saint-Brisson-sur-Loire	- Préserver les zones de jardins. - Préserver les haies et les mares. - Préserver les boisements - Corridors écologiques - Préserver le cœur d'îlot du bourg boisé	- Secteur Nj. - EPAC - EBC ou zone N selon la nature du bois - Np/Ap - Np/EBC

Saint-Martin-sur-Ocre	- Préserver l'Ocre et ses espaces humides. - Reprendre les corridors écologiques du PLU actuel. - Préserver les zones boisées intrinsèques au bourg. - Aménager un espace public à la place du terrain de foot. - Préserver les fonds de jardins côté Sud de la rue des Grandes Vignes - Les mares.	- Zone Np - Zones Np ou Ap - EBC - Zone Nj - Protection des mares ?
Nevoy	- Corridors écologiques - Boisements - ICPE	- Inconstructibilité et protection : AP/Np - EBC - Pas de constructibilité autour
Boismorand	Préserver les boisements non soumis à un plan simple de gestion et non soumis au code forestier Préserver les boisements du Lotissement « … » et la trame naturelle intrinsèque Préserver le Vernisson et ses milieux humides	EBC Secteur Np ou Ap
Les Choux	Permettre l'entretien du Puiseaux Certains boisements Haies/ Alignements d'arbres Corridors écologiques Cœurs d'îlots avec sapins	Pas d'EBC autour de la rivière EBC EPAC Ap/Np Surtout pas de protection car entraînent plus de nuisances que de bienfaits.
Le Moulinet sur Solin	Préserver les massifs forestiers Préserver les espaces humides identifiés Créer un parc	EBC en dehors du massif d'Orléans Secteur Np ou Ap Emplacements réservés
Langesse	Boisements Jardins Zone inondées Haies	EBC en dehors du massif d'Orléans Secteur Np ou Ap Inconstructibles EPAC
Saint-Gondon	Cœur d'îlot Projet d'achat vers le bief Vergers Jardins	Zone N Emplacements réservés EPAC A protéger : N ou EPAC

Esquisse des <u>premières</u> grandes lignes du PADD sur la thématique environnement/paysage :

Des groupes de travail par commune et de leur retour, il peut être extrait une politique intercommunale qui s'inscrirait de la manière suivante :

- Valoriser les paysages traditionnels de Forêt, de bocages et la vallée de la Loire en préservant leurs grandes caractéristiques.

- Valoriser les points de vue et les panoramas sur les fonds de vallées en préservant les grandes coupures paysagères.
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti qui participe à l'identité des paysages.
- Préserver les espaces naturels remarquables que sont les réservoirs de biodiversité associés aux trames vertes et bleues.
- Identifier les corridors écologiques et les préserver de toute construction afin de pérenniser le déplacement des espèces dans le temps.
- Préserver la nature ordinaire servant de relais (haies, zones de jardins, vergers, potagers etc…) à la fois en ville et en campagne.
- Préserver la ressource en eau et notamment les abords des captages.
- Limiter l'accueil des populations dans les zones à risques.
- Prendre en compte les projets liés à l'environnement, à la découverte du paysage et au tourisme

Il est à noter que ces éléments seront amendés en fonction des autres thématiques travaillées dans les mois à venir.